



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR 2009

I. CATEGORIES DE MEMBRES ET MONTANT DES COTISATIONS

Ainsi que cela est prévu dans les statuts, les demandes d'adhésion à l'EUROSINT Forum sont soumises au Conseil d'Administration pour approbation. Il existe trois catégories de membres: les membres effectifs, les membres adhérents et les membres d'honneur.

Les membres effectifs disposent du droit de vote alors que les membres adhérents et les membres d'honneur ne disposent que d'une voix consultative lors des assemblées générales de l'EUROSINT Forum.

1. Les cotisations des membres effectifs

Sponsor institutionnel ou gouvernemental	Sur décision du CA au cas par cas
Organisation individuelle ¹	€ 200
Petites & moyennes organisations ²	€ 1000
Grandes organisations ³	€ 5000
Associations d'entreprises	€ 700
Universités	€ 300

2. Les cotisations des membres adhérents

Il existe deux catégories de membres adhérents : les membres adhérents du secteur public et les membres adhérents du secteur privé. Les membres adhérents ne disposent que d'une voix consultative lors des assemblées générales de l'EUROSINT Forum.

Les membres adhérents du secteur public sont des fonctionnaires issus de gouvernements des Etats membres, des institutions européennes ou d'organisations

¹ Une organisation individuelle est définie comme une organisation dont l'effectif est limité à 1 personne.

² Une petite ou moyenne organisation est définie comme une organisation dont l'effectif est de 2 à 99 personnes.

³ Une grande organisation est définie comme une organisation dont l'effectif est de 100 personnes et plus.



internationales. Cette catégorie de membre est exemptée de cotisation.

Les membres adhérents du secteur privé:

Organisation individuelle ⁴	€ 150
Petites & moyennes organisation ⁵	€ 750
Grandes organisations ⁶	€ 3500
Associations d'entreprises	€ 500
Universités	€ 200

3. Les membres d'honneur et le Comité d'orientation stratégique

Sur décision du Conseil d'administration, un Comité d'orientation stratégique pourra être créé à un moment opportun en fonction du développement des activités de l'EUROSINT Forum.

Les membres de ce Comité d'orientation stratégique sont les membres d'honneur.

Le Comité d'orientation stratégique sera composé de membres ayant rendu des services éminents à l'EUROSINT Forum ou de non membres disposant d'une expérience significative relative aux objectifs et priorités de l'EUROSINT Forum et ayant rendu des services éminents à l'association.

Ces membres d'honneur, intervenant à titre individuel, peuvent provenir du monde scientifique et de la recherche, associatif, politique ou entrepreneurial seront retenus pour leur attachement aux valeurs défendues par l'association, leur ouverture d'esprit, leur vision positive et indépendante.

Le Comité d'orientation aura pour missions principales :

- de donner des avis sur les développements et de formuler des propositions sur la valorisation des travaux de l'association au Conseil d'administration
- d'éclairer la réflexion stratégique globale et cohérente liée aux développements et orientations futurs de l'association, conformément aux objectifs décrits dans

⁴ Une organisation individuelle est définie comme une organisation dont l'effectif est limité à 1 personne.

⁵ Une petite ou moyenne organisation est définie comme une organisation dont l'effectif est de 2 à 99 personnes.

⁶ Une grande organisation est définie comme une organisation dont l'effectif est de 100 personnes et plus.



les statuts de l'association, en s'appuyant en particulier sur une analyse critique du contexte dans lequel évolue l'association.

Le Comité d'orientation se réunira au moins une fois par an sur décision du Conseil d'administration.

Cette catégorie de membre est exemptée de cotisation.

II. LES GROUPES DE TRAVAIL

Deux groupes de travail existent depuis la création de l'EUROSINT Forum:

- Le groupe « formation et échanges de bonnes pratiques », présidé par Chris Pallaris
- Le groupe « technologies », présidé par Mark Pfeiffer

Sur proposition de tout membre intéressé, le Conseil d'administration peut décider de créer de nouveaux groupes de travail sur des thèmes destinés à accomplir les objectifs décrits dans les statuts de l'EUROSINT Forum.

Pour chaque groupe de travail, un Président est désigné par le Conseil d'administration.

Le Président du groupe de travail est chargé de:

- préparer le programme de travail annuel
- définir le contenu pédagogique
- soutenir le Conseil d'administration pour l'organisation logistique.

Les groupes de travail se réunissent autant de fois que nécessaire à la réalisation de leurs objectifs et au minimum une fois par an.

III. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit régulièrement, autant de fois que nécessaire au bon fonctionnement de l'EUROSINT Forum.

Afin de faciliter les prises de décisions, les membres du Conseil d'administration résidant dans des pays différents, le mode de fonctionnement du Conseil d'administration se trouve simplifié:



- les réunions du Conseil d'administration peuvent se dérouler sous forme de conférences téléphoniques lorsque les réunions physiques ne sont objectivement pas réalisables
- les décisions sont prises par consensus entre les membres du Conseil d'administration et par courriel

IV. CODE DE CONDUITE

Objectifs de ce Code de Conduite :

- Les membres de l'EUROSINT Forum (ci-après «le Forum») s'engagent à respecter les principes suivants afin que les participants aux événements se sentent libres de discuter et d'échanger des informations, et afin de maintenir la bonne réputation du Forum.
- Si les administrateurs du Forum identifient une organisation ne respectant pas des principes éthiques, ils sont habilités à prendre des mesures pour faire appliquer ce Code et d'imposer des sanctions.

Bonne foi :

- Les membres se respectent et sont courtois les uns envers les autres à tout moment.
- Les membres ne doivent pas se comporter de telle sorte qu'un discrédit pourrait porter le Forum, son autorité, ou de ses bons offices.
- Les membres s'interdisent tout acte de nature à compromettre l'impartialité des administrateurs du Forum.
- Les membres prennent toutes les mesures adéquates pour résoudre des éventuels conflits d'intérêts lorsque que la situation se présente.

Confidentialité :

- Toutes les réunions du Forum se déroulent selon la règle de « Chatham House ». Par conséquent, les questions discutées lors des réunions peuvent être citées ou mentionnées vis à vis de l'extérieur, mais les noms des orateurs ne doivent pas être divulgués, ni sur aucun des thèmes sur lesquels ils se sont exprimés.



- Les membres ne doivent pas divulguer des informations (orales, écrites, etc...) qui leur sont données en toute confiance sans le consentement préalable écrit des personnes fournissant ces informations. De même, les membres ne doivent pas utiliser ces informations pour un usage personnel ou en vue d'obtenir d'un gain financier.
- Les informations obtenues au cours des événements du Forum (y compris les noms des membres et leurs coordonnées) ne doivent pas être utilisées (ou transmises à d'autres), en vue de solliciter des entreprises (ou pour toute action de marketing), sauf si un contact est expressément demandé à la personne concernée.
- Les membres ne doivent pas divulguer aux médias les activités et les débats ayant lieu dans le cadre du Forum. Toutes les demandes de médias doivent être renvoyées au Conseil d'administration (Président, Trésorier et Secrétaire), qui sont les seules personnes habilitées à prendre des décisions à cet égard.



This English language translation of the French language text has been prepared for information purposes only. In the event of any discrepancy between the French Language original and this English language translation, the French language original will prevail. Neither EUROSINT FORUM nor any of its Members or Representatives will incur any liability in connection with this English translation.

INTERNAL REGULATIONS 2009

I. CATEGORIES OF MEMBERS AND MEMBERSHIP FEES

As provided in the Statutes, applications for membership of the EUROSINT Forum are submitted to the Board of Directors for approval. There are three categories of membership: full members, associated members and honorary members.

Full Members have voting rights and Associate Members and Honorary members have an advisory vote at General Assemblies of the EUROSINT Forum.

1. Membership fees for Full Members

Governmental/Institutional sponsor	To be discussed on a case by case basis
Individual Organisation ⁷	€ 200
Small & Medium Organisations ⁸	€ 1000
Larger Organisations ⁹	€ 5000
Industry Association	€ 700
Universities	€ 300

2. Membership fees for Associate Members

There are two categories of Associate Members: Associate Members coming from

⁷ An individual organisation is defined as an organisation which employs 1 person.

⁸ A small or medium organisation is defined as an Organisation which employs from 2 to 20 persons.

⁹ A larger Organisation is defined as an Organisation which employs 100 persons or more.



Administrations and Associate Members coming from the private, industrial or research sector. Associate Members have an advisory vote at General Assemblies of the EUROSINT Forum.

Associate Members from Administration are officials coming from Governments of Member States, European Institutions and International Organizations. This membership category is exempted from any contributions / fees.

Associate Members from private sector:

Individual Organisation ¹⁰	€ 100
Small & Medium Organisations ¹¹	€ 750
Larger Organisations ¹²	€ 3500
Industry Association	€ 500
Universities	€ 200

3. Honorary Members and Steering Committee

By decision of the Board of Directors, a Steering Committee could be established, at the most appropriate time, depending on the strategic development of the EUROSINT Forum.

Members of the Steering Committee are Honorary Members.

The Steering Committee will be composed of Members who have rendered distinguished services to the EUROSINT Forum or non Members with significant experience regarding the objectives and priorities of the EUROSINT Forum and who have rendered distinguished service to the association.

The Honorary Members, represented as individuals, can be part of scientific or research organizations, political or businesses. They will be selected for their commitment to the values promoted by the association, their openness mind and their positive and independent views.

¹⁰ An individual organisation is defined as an Organisation which employs 1 person.

¹¹ A small or medium Organisation is defined as an Organisation which employs from 2 to 20 persons.

¹² A larger organisation is defined as an organisation which employs 100 persons or more.



Main tasks of the Steering Committee :

- To advise the Board of Directors on future developments and make proposals on the enhancement of the tasks of the EUROSINT Forum.
- To improve the overall strategic and coherent thinking related to developments and future orientations of the Association in accordance with the objectives outlined in the Statutes, based in particular on a critical analysis on the evolution of the Association.

The Steering Committee will meet at least once a year by decision of the Board of Directors.

This membership category is exempt from any contribution / fees.

II. WORKING GROUPS

Two working groups already exist since the creation of the EUROSINT Forum:

- The Working Group on « Training and Exchange of Best Practices », chaired by Chris Pallaris
- The Working Group on « Technology Gaps », chaired by Mark Pfeiffer

On proposal of any interested Member, the Board of Directors may decide to create new working groups in order to accomplish the objectives outlined in the Statutes of the EUROSINT Forum.

For each working group, a Chairman is appointed by the Board of Directors.

The Chairman of the Working Group shall:

- Prepare the annual work program
- Define the pedagogical content
- Support the Board of Directors for logistics

The Working Groups meet as often as necessary or possible to achieve their goals, at least once a year.



III. BOARD OF DIRECTORS

The Board of Directors meets regularly, as often as necessary or possible to ensure everything goes as smoothly as planned regarding to the objectives of the EUROSINT Forum.

To facilitate decision-making, as the Board Members are living in different countries, the modus operandi of the Board of Directors is simplified as much as possible :

- Meetings of the Board of Directors may be held by conference calls when physical meetings are objectively not feasible
- Decisions are taken by consensus among the Board of Directors and by email.

IV. CODE OF CONDUCT

Purpose of this Code

- Members¹³ of the EUROSINT FORUM (hereafter "the FORUM") agree to adhere to the following principles so as to ensure that participants in events feel free to discuss and exchange information, and to maintain the good reputation of the FORUM.
- If the FORUM's officers identify an organisation as being in breach they are empowered to take steps to enforce the code and may impose sanctions.

Good Faith

- Members will show due respect and courtesy to one another at all times.
- Members will not behave in a manner that could bring the FORUM, its authority, or its good offices into disrepute.
- Members will not do anything which compromises, or is likely to compromise, the impartiality of the FORUM's officers.
- Members will take steps to resolve conflicts of interest as necessary.

Confidentiality

- All meetings of the FORUM are conducted under the Chatham House Rule. Hence, issues discussed in meetings may be mentioned externally, but the names of speakers may not be given nor any themes attributed to them.

¹³ Members includes any form of member, including associate members or whatever other forms of membership may be created.



- Members must not disclose information (oral, written, etc.) given to them in confidence without the written consent of the people providing the information. Similarly, Members may not use such information for personal or financial gain.
- Information obtained at FORUM events (including Member's contact details) must not be used (or passed on to others), so as to solicit business (or for any mass-marketing pitch), unless a contact is explicitly requested from the party concerned.
- Members should not discuss the FORUM's activities or deliberations in the media, and all media enquiries should be referred to the FORUM's officers (President, Treasurer and Secretary), who are the only people empowered in this respect.